

---

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Rigade, notaire à Moncrabeau, qui offre la finance de son office, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Rigade, notaire à Moncrabeau, qui offre la finance de son office, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 300;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30702\\_t1\\_0300\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30702_t1_0300_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Etat des effets destinés aux défenseurs de la Patrie, 10 vent. II].

1641 chemises, 40 paires de bas, 62 paires de guêtres, 73 draps de lit, 4 habits uniformes, 3 vestes, 5 gilets, 1 capotte, 3 paires de culottes, 3 pièces toile coton, 20 pans toile de ménage, 12 pans de cadis, 1 sabre et 2 baudriers, 1 giberne et sa banderole, 1 fusil de calibre, avec sa bayonnette, 2 caleçons de toile, 10 paires de souliers.

[Matières d'or et d'argent].

46 deniers, 12 grains d'or ; une montre d'or, pesant avec son mouvement 9 gros ; un galon d'or pesant 2 on. moins un gros ; 6 marcs 4 on. 3/4 d'argent ; 3 écus de 6 l. et un de 3 l. à face de tirans ; 1083 l. 17 s. 6 d. en assignats.

## 8

Le comité révolutionnaire de Louviers félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et à décréter la suspension de tout culte jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Louviers, 18 vent. II] (2).

« Citoyens représentants du peuple,

De toutes les parties de la République, les bons citoyens félicitent vos immortels travaux. Le comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Louviers se croiroit indigne de remplir les fonctions qu'il occupe s'il ne s'efforçoit d'imiter et de seconder les régénérateurs du monde entier. Oui, intrépides Montagnards, restez fermes à votre poste et que l'arbre de la liberté prenne racine au plus haut de la Montagne, les républicains dans peu pourront dans le calme et à l'ombre des rameaux de cet arbre chéri discuter paisiblement les intérêts de la nation, et couronner nos braves défenseurs des lauriers qu'ils auront cueillis.

Citoyens, vous avez anéanti le dernier des tyrans en France, vous avez enchaîné le fédéralisme, vous avez rendu la vie civile à nos frères les Américains. Mais, Citoyens représentants, il vous reste encore un grand coup à porter : terrasser le fanatisme, ce monstre destructeur de l'espèce humaine ; pour y parvenir décrivez la suspension de tous cultes jusqu'à la paix, car dans un gouvernement révolutionnaire tous vos décrets doivent terminer les convulsions qui agitent une République qui doit être un jour la plus brillante de l'univers. S. et F. »

MARTIN, L. R. LEROY, SAUNIER fils, CHANU, L. M. LECORNU, GUIBERT, BOUMARD (présid'), LEGENDRE (secrét.), L. GANIER.

## 9

Le citoyen Rigade, notaire à Moncrabeau, offre, pour les frais de la guerre, la finance de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

## 10

La société populaire et les corps constitués de la commune de St-Porquier envoient l'état des offrandes faites à la patrie par les citoyens de cette commune à la suite de la fête qu'ils ont célébrée pour la reprise de Toulon, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Saint-Porquier, 13 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen,

C'est autour de la Montagne que tu présides que sortent ces loix salutaires qui vont régénérer les races futures que nous venons nous rallier à l'arche sainte dont tu es le dépositaire choisi pour être l'organe d'un peuple entier dont tu as la confiance. Daigne être l'organe dans le moment des sentinelles de la liberté et de l'égalité ; assure la Convention entière de notre entier dévouement à la chose publique ; présente lui l'adresse cy-jointe comme le fruit et l'hommage des vrais républicains sans-culottes qui sçauront mourir s'il le faut pour le maintien des lois.

Salut, fraternité, force, union et indivisibilité. »

André DEDOUX (présid.), ARNOUX (secrét.), GRÉZEL (secrét.).

[Adresse « aux représentants du souverain », 20 niv. II].

« Représentants Montagnards,

Les Républicains de cette cité n'ont cru trouver un moment plus favorable que celui où les tyrans coalisés succombent sous le coup des armes républicaines pour vous adresser leurs hommages.

Vous avez sauvé la République en mettant la Terreur à l'ordre du jour. Le conspirateur interdit s'est caché dans l'ombre, les malveillans sont dispersés par la foudre qui jaillit de la Montagne où vous êtes allés.

Oui ! Représentants, depuis bien des siècles les Français étoient courbés sous les chaînes honteuses du despotisme et des tyrans. La philosophie et la raison ont fait connoître au peuple sa force et ses droits. Prétant une oreille attentive aux cris sacrés de la Montagne d'où part cette lave qui nous débarrasse de nos ennemis et affermit la République ; il a rompu ses fers, il est et veut être libre.

Gloire immortelle vous soit rendue, oh ! dignes

(1) P.V., XXXIII, 192. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl').

(2) P.V., XXXIII, 192. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl') ; M.U., XXXVII, 346 ; C. Eg., n° 571.

(3) C. 294, pl. 970, p. 17,18.

(1) P.V., XXXIII, 192, B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl').

(2) C. 294, pl. 981, p. 15.